



HAL
open science

La question alimentaire à la périphérie des villes moyennes : d'une dynamique d'innovation à la structuration d'une ressource pour le développement territorial.

Clément Arnal

► **To cite this version:**

Clément Arnal. La question alimentaire à la périphérie des villes moyennes: d'une dynamique d'innovation à la structuration d'une ressource pour le développement territorial.. 46ème congrès de l'ASRDLF : Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie, quels équilibres pour les espaces régionaux?, Jul 2009, Clermont Ferrand, France. hal-00813204

HAL Id: hal-00813204

<https://hal.science/hal-00813204>

Submitted on 15 Apr 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Association de Science Régionale De Langue Française

2009 Les 6, 7 et 8 Juillet - Clermont-Ferrand, France
XLVI^e Colloque ASRDLF



Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie :
quels équilibres pour les espaces régionaux ?

LA QUESTION ALIMENTAIRE À LA PÉRIPHÉRIE DES VILLES MOYENNES : D'UNE DYNAMIQUE D'INNOVATION À LA STRUCTURATION D'UNE RESSOURCE POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

ARNAL Clément

Laboratoire d'Etudes Rurales (EA 3728, Usc
INRA 2024)
Lyon
clement.arnal@univ-lyon2.fr

Résumé :

À la périphérie des villes moyennes d'Annecy, Bourg-en-Bresse et Romans-sur-Isère, le renouvellement de la « question alimentaire » entraîne de nombreuses initiatives et expérimentations en matière de circuits courts, fruit de l'implication d'acteurs divers mais oeuvrant à un but commun : assurer l'approvisionnement de la population citadine en produits de proximité et de qualité. Cette dynamique d'innovation renouvelle la fonction d'approvisionnement de ces villes par l'agriculture, et contribue à redessiner leur « périphérie productive », s'affirmant comme une ressource pour le développement territorial.

Mots clés : Ville moyenne, fonction d'approvisionnement, circuits courts, proximité géographique, ressource territoriale, développement territorial.

I. Des démarches innovantes en matière d'approvisionnement de proximité

La « nouvelle donne » alimentaire favorise l'émergence de rapports renouvelés entre les villes moyennes et l'agriculture, et concourt à remettre au goût du jour la fonction d'approvisionnement de la ville par l'agriculture située à sa périphérie, héritage d'un rôle de ville – marché des villes moyennes, marqué par l'importance de la vente directe à la ferme et la permanence des marchés alimentaires. Au delà de ces formes « classiques » de circuits courts, nous avons porté notre intérêt sur les démarches considérées comme « innovantes » en matière d'approvisionnement, en tant qu'expression de nouvelles pratiques et de nouvelles conceptions des relations entre consommateurs et producteurs. Ces nouvelles formes d'approvisionnement font partie intégrante des stratégies économiques et spatiales des exploitations agricoles situées à la périphérie des villes moyennes, qui jouent la carte de la proximité géographique de la ville, individuellement ou collectivement. La proximité géographique est définie par « *la distance itinéraire (la longueur minimale de x à y) fonctionnellement exprimée en coût et en temps* » (Rallet, 2002). Dans ce cadre, « *peuvent être considérés comme proche deux unités, individus ou organisations qui, compte tenu de l'état des moyens de transport, peuvent se rencontrer ou échanger à faible coût et/ou rapidement* » (Rallet, 2002). De fait, cette proximité géographique de la ville constitue un puissant levier d'innovation pour l'activité agricole, et ce pour deux raisons antagonistes : elle constitue un atout, la population citadine représentant un potentiel de consommation à même de favoriser certaines activités, notamment de vente directe ; inversement, elle représente une contrainte, la pression foncière liée à l'étalement urbain poussant les exploitations agricoles à réorienter leurs systèmes de production. Nous allons aborder ces formes innovantes d'approvisionnement en nous intéressant à leur contexte d'émergence, aux objectifs qu'elles visent et aux acteurs qu'elles associent.

1. Des initiatives individuelles

Des producteurs, désirants tester de nouvelles formes de circuits courts s'adressant aux consommateurs urbains, portent des initiatives individuelles qui peuvent se montrer innovantes. Nous avons à ce titre retenu les exemples de cueillette à la ferme et de distributeurs de lait.

1.1. La cueillette à la ferme

Cette activité bien connue à la périphérie des grandes villes⁴ apparaît timidement à la périphérie des villes moyennes, où nous avons recensé seulement trois exploitations expérimentant cette activité. À la périphérie de Romans, deux exploitations ont mis en place cette activité depuis 2007, l'une proposant la cueillette de fraises, légumes et melons (Ferme des Lilas, à Marches), l'autre de légumes et fraises (Ferme Clauzel à Châteauneuf-sur-Isère). Près d'Annecy une exploitation de Thônes propose la cueillette de pommes et poires IGP de Savoie et de petits fruits depuis 2008.

Ces trois exploitations, déjà engagées dans des démarches de vente directe « classique », expérimentent là un nouveau débouché et utilisent cette activité complémentaire comme vecteur de communication pour faire parler d'elles et de leurs productions. Ce mode de commercialisation joue avant tout sur le « besoin de nature » des citadins et s'inscrit dans le cadre d'une fonction récréative, par la découverte d'une production et d'une exploitation, associée à l'acte de cueillette. Les arguments déployés auprès des consommateurs sont la fraîcheur des produits proposés, des prix attractifs, mais aussi la convivialité et le dépaysement. Pour le producteur, la cueillette représente un gain de temps et de travail : il n'a pas à ramasser lui-même ses fruits et légumes, à les conditionner et à se déplacer pour les vendre.

⁴ Voir les travaux de Thérèse Rouyres à ce sujet.

1.2. Les « Latterias »

Une nouvelle forme de commercialisation du lait en circuits courts a fait son apparition dans l'agglomération annécienne : la mise en place de distributeurs de lait, les Latterias⁵. Elle est l'initiative d'un GAEC de la commune de Cruseilles (« La Ferme du Suet »), à la recherche d'un nouveau débouché pour valoriser son lait transformé en Reblochon fermier. L'un des associés, lors d'un voyage en Italie, a découvert ce système de distributeurs et décidé de tenter l'expérience à Annecy. Après avoir implanté un premier exemplaire dans la commune de Cran-Gevrier, en novembre 2008, cette exploitation a installé deux autres appareils à Annecy-le-Vieux et Meythet, deux autres communes de l'agglomération annécienne.

La distribution de lait par les Latterias repose sur trois éléments : la qualité du produit, la proximité avec le consommateur et l'accessibilité du distributeur :

- Les Latterias distribuent du lait cru et issu de la traite du matin, livré dans les deux heures suivantes, avec pour objectif de faire (re)découvrir le « vrai » goût du lait aux consommateurs citadins ;
- L'approvisionnement des distributeurs a lieu en début de matinée (entre 9h et 10h selon les communes), ce qui permet de rencontrer les clients et d'échanger ;
- Les distributeurs sont implantés dans des lieux « stratégiques » : des communes peuplées de l'agglomération annécienne, près d'axes de passage ou de centres commerciaux.

Le producteur voit dans ce système une source de diversification (de 100 à 200 litres de lait à 1€ le litre sont commercialisés quotidiennement dans chaque distributeur) ainsi qu'un vecteur de communication : la rencontre avec les consommateurs et la publicité faite autour de cette initiative innovante a des retombées positives en termes d'image et de commercialisation de sa production de Reblochon fermier. Cette expérience semble être un succès, et fait des émules : un autre producteur de l'agglomération annécienne (le GAEC « La Ferme du Château » de Montagny-les-Lanches) a installé son propre distributeur dans la commune de Seynod début avril 2009, et le Comité de Quartier de Novel (un des quartiers d'Annecy) envisage d'en installer un et est à la recherche d'un producteur.

2. Des initiatives collectives

L'innovation en matière de circuits courts est essentiellement le fait de démarches collectives. Des producteurs se regroupent pour structurer collectivement leur offre en direction des consommateurs citadins, de manière plus ou moins formelle, en utilisant différentes « formules » : points de vente collectifs, marché à la Ferme ou site de vente en ligne.

2.1. Les Points de Vente Collectifs (PVC)

Deux PVC sont présents à la périphérie des villes moyennes de l'étude, à Annecy (« Le Rendez-Vous du Terroir », situé en centre-ville) et Bourg-en-Bresse (« La Panouille », dans la commune de Ceyzériat).

La Panouille est née de la volonté politique de la Mairie de Ceyzériat, une commune résidentielle proche de Bourg-en-Bresse, qui souhaitait maintenir son offre de commerce de proximité tout en valorisant les productions locales. La municipalité a démarché des agriculteurs locaux, leur proposant de s'installer dans un ancien restaurant réaménagé à ses frais. Le PVC, créé en 2003, regroupe actuellement dix producteurs, la plupart s'étant

⁵ Ce système est importé d'Italie et commence à se développer en région Rhône-Alpes, par exemple à l'Arbresle, près de Lyon.

rencontrés sur le marché alimentaire de la ville de Bourg-en-Bresse. Il vient renforcer le réseau de PVC se structurant dans l'Ain, département qui compte neuf structures de ce type. Le Rendez-vous du Terroir est lui le premier PVC créé en Haute-Savoie. Ce projet correspond à la volonté de la Chambre Départementale d'Agriculture de valoriser les producteurs locaux et de développer les circuits courts auprès des consommateurs annéciens. En 2007, le service diversification de la Chambre a mobilisé des producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme (BAF) et proposé une vente directe « informelle », sous la forme d'un marché hebdomadaire organisé dans le hall de la Maison de l'Agriculture (bâtiment qui regroupe les OPA du département). Puis le groupe constitué s'est saisi d'une opportunité : le départ de la société Groupama, ayant libéré un local au sein de ce bâtiment. Il a été repris par le groupe pour formaliser son activité et créer un PVC, opérationnel depuis janvier 2008 et regroupant quinze producteurs.

Le principe de ces PVC est d'offrir au consommateur un choix important de produits frais dans un même local, géré directement par les producteurs qui assurent eux-mêmes les permanences de vente, au même titre que la vente à la ferme ou sur un marché. Chaque producteur est ainsi responsable de sa production : il se porte garant de la qualité de ses produits, et récupère l'intégralité du produit de la vente, dont une partie est reversée au PVC pour assumer les frais de fonctionnement de la structure. La vente est organisée par un système de roulement, et il y a toujours en permanence au moins un producteur, ce qui permet de distinguer les PVC de simples magasins de produits locaux. La gamme de produits proposés est diversifiée, chaque producteur apportant une production différente pour éviter de mettre en concurrence deux producteurs sur le même PVC. Et elle peut être complétée par quelques produits en dépôt-vente. Enfin, des animations ponctuelles permettent de découvrir de façon originale les produits vendus sur place. Par exemple, La Panouille organise chaque automne une manifestation devant le magasin avec dégustation des produits proposés, ou des opérations promotion de type « un produit offert pour un produit acheté ». Ces caractéristiques représentent le principal atout des PVC pour la clientèle : certitude de trouver une vaste gamme de produits, avec de larges plages d'ouverture ; garantie d'un produit fermier (apporté par les cahiers des charges et le règlement intérieur) et d'un contact avec les producteurs. Pour les producteurs, cette démarche collective a pour avantage de permettre la concentration de l'offre en produits locaux, la mutualisation des moyens, le partage du temps de travail, mais aussi de favoriser le lien social, par les discussions engagées dans le cadre du groupe et le contact avec les clients.

2.2. La vente en ligne

À Romans, neuf producteurs participent au site www.producteursducoirin.com, dont le slogan est évocateur : « *Manger autrement, manger localement* ». Le projet est né dans le cadre d'un programme européen Tiss'Equal⁶, lancé en 2004, ayant associé sept « partenaires locaux » (associations et collectivités territoriales⁷). L'objectif de ce projet était de créer un système alternatif de vente directe, mais aussi de développer une consommation locale des productions. Les produits proposés devaient être des produits locaux, de saison, issus d'exploitations familiales de petite taille, et se plaçant dans une logique de proximité. Le site,

⁶ Ce programme a été co-financé par l'Union Européenne (à travers le Fond Social Européen), avec pour objectif de susciter en Drôme des Collines des initiatives créatrices de nouveaux emplois et de nouvelles activités en favorisant la rencontre entre les habitants et leur implication dans la vie locale ; de développer les activités existantes en renforçant l'économie locale et le développement d'activités socio-économiques innovantes ; et de créer un environnement favorable au développement de l'emploi en favorisant l'accès à la formation professionnelle et l'échange d'expériences.

⁷ Cinq associations (la FDCIVAM de la Drôme, Microfac (association de formation des agriculteurs en comptabilité, gestion et informatique), la MFR de Divajeu, le PEACRITT (Pôle Européen Agroalimentaire pour la Communication, la Recherche, l'Innovation et le Transfert de Technologies) et AIDER (Association Initiatives Drômoises pour l'Emploi Rural) et deux collectivités territoriales (le Conseil Général de la Drôme et la commune de Beaufort-sur-Gervannes).

opérationnel depuis octobre 2007, fonctionne comme un magasin collectif « virtuel », géré par les producteurs, où les clients passent commande en ligne avant de récupérer leur « panier » dans trois points de dépôt proches de la ville. Il s'est construit avec une exigence marquée de transparence et de traçabilité, afin d'informer le consommateur et de l'aider à orienter ses choix. Ce dernier peut ainsi sélectionner les produits en fonction de leur type, du producteur, du mode de production ou de la distance parcourue.

À Annecy, www.lepaniersavoyard.fr, propose également des produits locaux en vente en ligne. L'origine du projet est ici tout autre : elle est à l'initiative de l'ancienne rédactrice en chef du « Journal des agriculteurs de la Haute-Savoie », qui, sensibilisée aux enjeux de la diversification de l'agriculture haut-savoyarde, a créé en mai 2008 une SARL pour valoriser les productions locales. Cette SARL, basée à Groisy, affiche des objectifs de développement durable, par la valorisation du travail et du savoir-faire de petits producteurs ; la promotion de la qualité, de la transparence et de l'authenticité des produits ; la réduction du transport et des intermédiaires. Elle entend également valoriser l'agriculture savoyarde, en communiquant sur les producteurs, leur exploitation et leurs modes de productions, ainsi que sur la gastronomie savoyarde. Le site regroupe neuf producteurs haut-savoyards ainsi que l'Entreprise Chabert, qui fournit de l'Emmental de Savoie. La clientèle visée est en partie locale, grâce à la possibilité de se faire livrer à domicile et sur le lieu de travail dans certaines communes de l'agglomération annécienne. Mais le site ne s'inscrit pas uniquement dans un approvisionnement de proximité : il vise également à rendre accessible au plus grand nombre et le plus directement possible les produits savoyards, en France et dans l'Union Européenne, par l'expédition de colis.

Ces sites correspondent parfaitement aux attentes des consommateurs et permettent aux producteurs, à travers une démarche innovante utilisant l'outil Internet, de toucher un public essentiellement jeune et citadin. Et malgré leur organisation différente, ils ont des objectifs communs :

- Sensibiliser, accompagner et responsabiliser producteurs et consommateurs dans une réflexion sur les modes de consommation et de production ;
- Créer une dynamique locale en matière d'approvisionnement de proximité, susceptible d'être élargie à de nouveaux producteurs et consommateurs ;
- Proposer un prix juste pour les deux parties.

2.3. Les marchés à la Ferme

À la périphérie d'Annecy, le GAEC du Bouquet Savoyard, regroupant un maraîcher et une horticultrice, a lancé en 2003 un marché à la ferme dans le prolongement de son activité de vente directe sur les marchés d'Annecy. L'objectif était de développer cette activité sur l'exploitation et d'attirer une clientèle plus large en proposant une gamme diversifiée de produits. D'année en année ce marché, organisé au départ une fois par semaine en compagnie d'une productrice de volaille, s'est élargi : il regroupe désormais douze producteurs « invités » à animer un marché bihebdomadaire.

Ce marché à la ferme apparaît comme un succès commercial avec une centaine de clients se déplaçant à chaque édition, réussite s'expliquant par plusieurs facteurs :

- L'effet de site : l'exploitation est située le long de la D 1508, route joignant Annecy à Albertville et axe de migration pendulaire entre Annecy et les communes résidentielles de la rive ouest du lac d'Annecy ;
- L'adaptation aux consommateurs : les marchés sont organisés de 17 à 20 h, au moment où ont lieu ces migrations pendulaires ;
- Une gestion simplifiée, avec pour mot d'ordre : « ça marche parce que c'est simple » ; le groupe est informel, n'est pas structuré en association, ne fait pratiquement pas de réunions, et n'a aucun échange marchand ; chaque

producteur gère son propre produit et décide de ses jours de venue, de deux fois par semaine à une fois par mois selon ses disponibilités.

À Romans, les « producteurs du coin » ont eux organisés en novembre 2008 leur premier « marché du coin » sur une des exploitations membre du site. Face au succès rencontré, l'opération a été renouvelée en mai 2009, et il est envisagé de reconduire régulièrement ce marché à la ferme qui permet de communiquer sur le site et les producteurs associés.

3. L'implication du milieu associatif

Les agriculteurs, à titre individuel ou collectif, ne sont pas les seuls à s'engager dans ce renouvellement des modes d'approvisionnement : certaines initiatives sont le fait du milieu associatif. À ce titre, le cas des AMAP⁸ retient l'attention, dans la mesure où des consommateurs de plus en plus nombreux voient en elles le moyen d'avoir accès à des produits de qualité et produits dans de meilleures conditions, des agriculteurs trouvent en elles une alternative donnant du sens à leur métier et des collectivités territoriales voient dans ce mode de distribution un moyen de soutenir le développement d'une agriculture locale multifonctionnelle (Mundler, 2008). Un autre exemple est celui des Fermes de Cocagne.

3.1. Les AMAP

Des AMAP se sont implantées dans l'ensemble des villes moyennes de l'étude. Annecy a accueilli dès 2004 quatre AMAP, portées par des consommateurs militants appartenant aux réseaux ATTAC et à l'Association « Terre de Lac » (émanation locale de l'Association « Terre de Liens »⁹). Face à l'absence de maraîchers à la périphérie d'Annecy, ceux-ci ont démarché des « jardiniers » désirant tenter l'expérience. Mais l'expérience n'a pas été concluante : des quatre personnes « installées » par les AMAP en 2004, une seule a réussi à pérenniser son « exploitation » maraîchère, sans pour autant obtenir le statut d'agricultrice auprès de la MSA. Son AMAP, « Le Potager Balmontin », regroupe quarante-cinq consommateurs et s'est ouverte à une autre productrice de fromage de chèvre. À Bourg-en-Bresse, l'AMAP des Ecuets s'est créée en 2004 autour d'un couple de producteurs maraîchers de la commune d'Attignat, desservant trente-cinq familles par les paniers AMAP. C'est à Romans que le système rencontre le plus vif succès, tant par le nombre d'AMAP fonctionnant que par les producteurs impliqués et les consommateurs touchés : on retrouve quatre AMAP pour une ville de 30.000 habitants, regroupant dix producteurs permanents et près de 150 adhérents¹⁰. Ce succès est avant tout lié aux modalités d'émergence de ces AMAP :

- Elles ont dès le départ été soutenues par les collectivités territoriales, le CDPRA de la Drôme des Collines ayant inclus leur déploiement dans sa politique de développement des circuits courts ;
- Elles impliquent le milieu associatif existant : les points de distribution des paniers sont localisés à la Maison de la Nature et de l'Environnement (AMAP des Monts du Matin), dans deux Maisons de Quartier (AMAP Coluche et AMAP du Chapitre) et dans un bar alternatif, la Boucherie Chevaline (AMAP du Pêcheur).

Ces AMAP romaines jouent la carte de la coopération et expérimentent des démarches « inter-amap ». Deux AMAP organisent ainsi un système partagé de commandes groupées pour leurs adhérents, concernant des produits particuliers (miel, noix, etc.) fournis par des

⁸ Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne.

⁹ L'association Terre de liens propose de changer le rapport à la terre, à l'agriculture, à l'alimentation et à la nature, en faisant évoluer le rapport à la propriété foncière.

¹⁰ Auxquels s'ajoutent plusieurs dizaines de personnes en liste d'attente.

producteurs « occasionnels ». Un marché « inter-amap » regroupant les producteurs des AMAP de la ville a été organisé en juin 2008, avec pour objectif de proposer de nouvelles formes de commercialisation aux producteurs et d'organiser un évènementiel touchant un large public. Enfin, les Maisons de Quartier expérimentent des formules de « paniers solidaires »¹¹ pour procurer des produits locaux au plus grand nombre, y compris à des familles défavorisées.

3.2. Les paniers de Cocagne

La commune de Peyrins, limitrophe de Romans, accueille une Ferme de Cocagne créée en 1994. Cette association à but non - lucratif a pour mission principale d'œuvrer à la réinsertion socioprofessionnelle d'un public en difficulté, et ce par l'activité économique. Les personnes accueillies (une soixantaine chaque année) sont formées à la production maraîchère, labellisée Agriculture Biologique, leur travail étant valorisé par la vente de panier auprès de 250 adhérents - consommateurs. Ces derniers ont des motivations diverses : certains sont sensibles au projet global de la structure, d'autres sont à la recherche de produits issus de l'agriculture biologique et sont attentifs à la qualité de leur alimentation, d'autres encore sont sensibles au bon rapport qualité – prix proposé par la formule de paniers. La Ferme de Cocagne joue la carte de la proximité : localisation aux portes de la ville de Romans, public en réinsertion issu de la ville, adhérents issus de l'agglomération romanaise. Et elle prend un caractère innovant non seulement car la production est assurée par un public n'étant pas rompu à la production agricole, mais également car elle est un lieu d'expérimentation en agriculture biologique (elle développe par exemple les techniques de labour à cheval) et est un lieu d'accueil pédagogique.

II. La (re)structuration d'une périphérie productive

Ce foisonnement d'initiatives et d'expérimentations en matière d'approvisionnement de proximité, lié au renouvellement de la question alimentaire, concourt à remettre au goût du jour une « ressource territoriale » un temps dépréciée : la périphérie productive des villes moyennes. En effet, les systèmes de production développés par les exploitations agricoles sont influencés par la proximité urbaine, en fonction de la taille de la ville voisine et la distance qui les en sépare (Cavailhès, Wavresky, 2007), mais aussi de la demande des consommateurs urbains, qui influence la structuration spatiale de l'offre en produits agricoles et alimentaires (Capt, 1995). Et cette simple proximité d'un bassin de consommation constitue une ressource territoriale pour développer la vente directe (Frayssignes, 2005), stimulant l'innovation des agriculteurs désirant conquérir ce marché de proximité. Or, si l'on considère les aires urbaines de ces villes moyennes, Romans représente un potentiel de 65.000 consommateurs, Bourg-en-Bresse de 100.000 et Annecy de 190.000. Face à ces bassins urbains de consommation, les démarches innovantes engagées en matière d'approvisionnement contribuent effectivement à structurer spatialement une offre de produits agricoles de proximité, reformant un bassin d'approvisionnement de proximité et redessinant par là même la « périphérie productive » de ces villes. Le recensement des producteurs impliqués et la localisation des structures associées et de leurs points de vente ou de distribution permettent d'appréhender ses limites.

1. Des lieux d'interface

La structuration d'un bassin d'approvisionnement de proximité par ces formes innovantes de circuits courts passe par des lieux de vente ou de distribution des produits locaux, recensés dans le tableau ci-dessous.

¹¹ Les paniers proposés à ces familles sont à prix réduits, le différentiel de prix étant pris en charge par l'AMAP.

Ville	Structure	Localisation du ou des lieux de vente ou de distribution	Distance à la ville (kms)
Annecy	GAEC du Bouquet Savoyard	Sevrier	4
	PVC "Au rendez-vous du terroir"	Annecy	0
	AMAP du Potager Balmontin	Seynod	5
	www.lepaniersavoyard.fr	Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Pringy, Chavanod, La-Balme-de-Sillingy et Cruseilles	0, 2, 2, 5, 6, 9, 12 et 18
	Latterias	Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Seynod, Meythet	2, 2, 5, 5
Bourg-en-Bresse	PVC "La Panouille"	Ceyzériat	8
	AMAP des Ecuets	Bourg-en-Bresse et Attignat	0 et 11
Romans-sur-Isère	4 AMAP	4 lieux de distribution à Romans-sur-Isère	0
	www.producteursducoin.com	3 lieux de distribution à Châteauneuf-sur-Isère, Rochefort-Samson et Bren	12, 14 et 16
	Ferme de Cocagne de Peyrins	14 lieux de distribution : 10 à Romans, 1 à Bourg-de-Péage, Saint-Donat, Chabeuil et Saint-Marcellin (Isère)	0, 2, 12, 19 et 31

Tableau n°1 : Lieux de vente et de distribution de produits « de proximité » à la périphérie des villes moyennes (source : C. Arnal, 2009).

Si certains de ces lieux sont situés en centre-ville, ce qui est le cas de points de distribution des paniers des AMAP à Romans ou du PVC d'Annecy, cette localisation ne constitue pas une norme. En revanche, ils sont situés au plus près de la ville : si l'on considère l'ensemble de ces lieux, leur distance moyenne à la ville moyenne proche est ainsi de 5,3 kms seulement. En s'intéressant aux différents modes d'approvisionnement, cette distance moyenne à la ville est de 2,3 kms pour les lieux de distribution des paniers d'AMAP, de 3,5 kms pour l'implantation des Latterias, de 4 kms pour les PVC, de 4,6 kms pour les points de distribution des paniers de Cocagne, de 6,8 kms pour les communes ou la livraison à domicile est assurée par le « panier savoyard », et enfin 14 kms pour les lieux de distribution des paniers des « producteurs du coin ». Si l'on établit la distance moyenne à la ville de ces lieux selon les villes, elle est de 5 kms à Romans, de 5,1 kms à Annecy et de 6,3 kms à Bourg-en-Bresse.

D'autre part, certaines formes d'approvisionnement permettent la structuration de véritables réseaux de points de vente et de distribution pour mettre à disposition des consommateurs, le plus près possible de leur lieu de domicile ou de travail, des produits locaux :

- La Ferme de Cocagne de Peyrins dispose de quatorze points de dépôts où ses adhérents peuvent récupérer leurs paniers, dont dix sont situés sur la commune même de Romans¹², deux dans des communes proches (Bourg-de-Péage à 2 kms et Saint-Donat-sur-l'Herbasse à 12 kms), les deux restants étant plus éloignés¹³.
- Le site www.producteursducoin.com propose à ses clients trois points de distribution à la périphérie de Romans, accueillis par des exploitations participant au site, à

¹² Ils sont accueillis par la Mairie de Romans, les Maisons de Quartier Saint-Nicolas et « Coluche », ou des commerçants.

¹³ Chabeuil, dans la Drôme, à 19 kms de Romans et Saint-Marcellin, en Isère, à 31 kms.

Châteauneuf-sur-Isère (12 kms de Romans), Rochefort-Samson (14 kms) et Bren (16 kms).

- Le site www.lepaniersavoyard.fr propose quant à lui une livraison à domicile ou sur le lieu de travail à Annecy et dans les communes de La Balme-de-Sillingy, Cruseilles, Pringy, Seynod, Chavanod, Annecy-le-Vieux, Meythet et Cran-Gevrier, toutes situées à moins de 20 kms de la ville¹⁴.

Les lieux de vente ou de distribution des produits locaux commercialisés par des formes innovantes d'approvisionnement s'inscrivent donc bien dans une proximité géographique à la ville. Cette localisation est en grande partie liée au comportement des consommateurs qui, s'ils sont à la recherche de produits de proximité, ne sont pas forcément prêts à se déplacer pour y accéder. Ce sont donc les producteurs qui viennent à eux, en organisant leurs points de vente ou de distribution au plus près de leurs clients. Ce qui favorise le développement de l'approvisionnement en circuits courts, dans la mesure où ces lieux sont facilement identifiables et accessibles pour les consommateurs et deviennent ainsi des lieux d'interface entre producteurs et consommateurs, et plus largement entre ville et agriculture.

2. Des producteurs de proximité

Tout comme les lieux de distribution ou de vente de produits locaux, les producteurs participant aux différentes initiatives innovantes en matière d'approvisionnement s'inscrivent eux aussi dans une proximité géographique à la ville¹⁵.

Ville	Activité	Nombre de producteurs	Producteur le plus proche (kms)	Producteur le plus éloigné (kms)	Distance moyenne à la ville (kms)
Annecy	Marché à la Ferme du Bouquet Savoyard	12	4	32	17,8
	PVC "Au rendez-vous du terroir"	15	12	50	24,4
	AMAP du Potager Balmontin	2	5	22	13,5
	www.lepaniersavoyard.fr	9	6	50	25,8
	Latterias	2	10	18	14
	Cueillette à la Ferme	1			15
Bourg-en-Bresse	PVC "La Panouille"	11	0	76	18,9
	AMAP des Ecuets	2	12	12	12
Romans-sur-Isère	AMAP	10	8	15	12,5
	www.producteursducoin.com	9	6	60	19
	Ferme de Cocagne de Peyrins	60 personnes en réinsertion et 10 formateurs			6
	Cueillette à la Ferme	2	10	12	11

¹⁴ La plus éloignée étant Cruseilles, à 18 kms.

¹⁵ Nous nous sommes intéressés aux producteurs « permanents », excluant de l'analyse les producteurs intervenant ponctuellement, comme dans le cas de certaines AMAP ou des produits en dépôt – vente des PVC.

Tableau n°2 : Producteurs impliqués dans des formes innovantes d'approvisionnement à la périphérie des villes moyennes (source : C. Arnal, 2009).

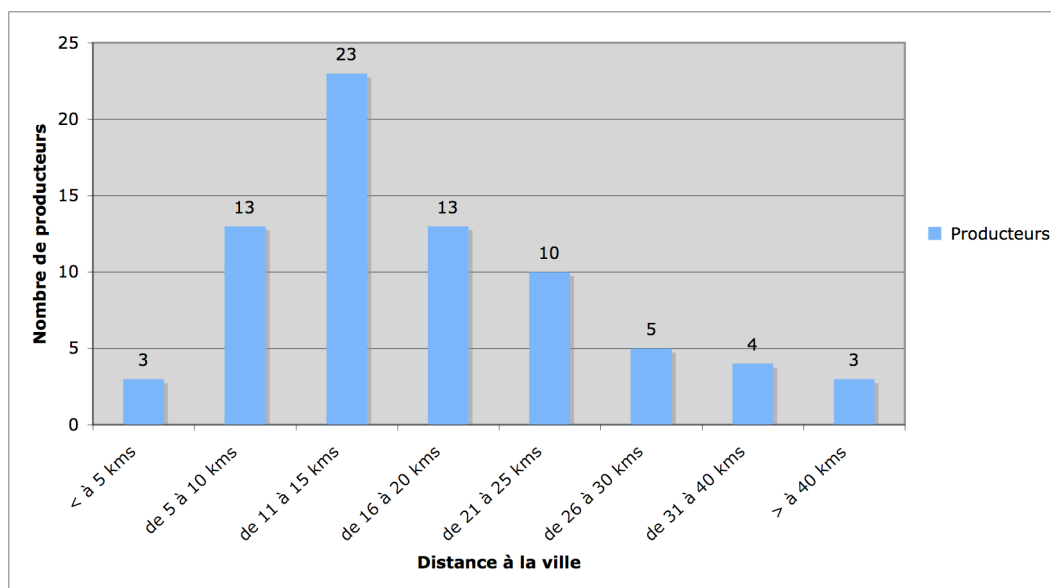


Figure n°1 : Distance à la ville des producteurs (source : C. Arnal, 2009).

Certaines formes d'approvisionnement favorisent plus la proximité géographique que d'autres, à l'exemple des AMAP, dont les producteurs sont distants en moyenne de 12,6 kms à la ville¹⁶. Cette proximité est moins marquée dans le cas des PVC et de la vente en ligne, dont les producteurs sont situés en moyenne à 21,6 kms et 22,4 kms de la ville. La structuration des modes d'approvisionnement peut être avancé comme facteur explicatif : dans le cadre des AMAP, ce sont des consommateurs locaux qui démarchent des producteurs locaux ; pour les PVC ou la vente en ligne, le projet peut être porté au niveau départemental (par exemple le Rendez-vous du Terroir à Annecy, porté par la Chambre d'Agriculture et regroupant des producteurs du réseau BAF).

Néanmoins, rares sont les producteurs impliqués situés à plus de 30 kms de la ville. Sur les 74 producteurs recensés, seuls 7 sont dans ce cas, représentant moins de 10% des producteurs impliqués. Ils sont présents dans ces démarches « de proximité » car ils proposent un produit correspondant aux attentes des consommateurs mais n'ayant pu être fournis par un producteur plus proche. C'est par exemple le cas au PVC de La Panouille, dont tous les producteurs sont situés à moins de 25 kms de la ville de Bourg-en-Bresse hormis un arboriculteur originaire du département de Haute-Savoie, situé à 76 kms, associé à la structure en l'absence de production fruitière à proximité de cette ville. Ou d'une productrice de Châtaigne venant d'Ardèche à 60 kms de Romans pour vendre ses produits au sein des « producteurs du coin », tous les autres producteurs associés étant situés à moins de 20 kms de Romans.

En définitive, plus de la moitié (52%) des producteurs participant à ces formes innovantes d'approvisionnement sont situés à moins de 15 kms de la ville moyenne concernée, 70% à moins de 20 kms. « L'origine géographique » de ces producteurs redessine ainsi la « périphérie productive » des villes moyennes, et ce dans un rayon de 15 à 20 kms. Cette (re)construction peut être perçue comme l'héritage des « ceintures vertes alimentaires » (Donadieu, 2004), voire le renouvellement de l'économie agricole à la Von Thünen (Cavailhès et al., 2003). À notre sens, elle participe au renouvellement de l'approvisionnement des villes moyennes par l'agriculture située à leur périphérie,

¹⁶ Ce qui correspond à l'un des principes fondateurs inscrits dans la charte des AMAP : favoriser une agriculture de proximité.

contribuant au renforcement des liens entre ces villes et l'activité agricole et favorisant l'émergence d'une « agriculture de proximité » vouée à l'alimentation des citoyens. Car il y a bien rapprochement, reconnexion entre des lieux de production, des lieux de vente et des lieux de consommation, à la faveur du renouvellement de la question alimentaire.

III. Une ressource pour le développement territorial

Les initiatives multiples en matière d'approvisionnement de proximité concourent à réactiver la périphérie productive des villes moyennes, et ont pour point commun de répondre aux attentes en matière d'alimentation et d'approvisionnement exprimées par les consommateurs citoyens. Dans ces différentes démarches, les acteurs territoriaux, privilégiant la proximité et la qualité des produits, se positionnent dans le cadre d'un « projet de territoire » liant ville et agriculture, prémisses à la structuration de projets « agriurbains » (Poulot, 2006). Ce projet est plus ou moins explicite selon le degré d'implication des collectivités territoriales et de coordination entre les différents acteurs territoriaux pouvant participer à ces démarches. Nous sommes ici en présence d'une ressource pour le développement territorial, la dynamique d'innovation enclenchée par le renouvellement de la question alimentaire étant susceptible d'entraîner une dynamique territoriale plus large. Cette ressource est à notre sens potentielle, et reste à activer. Elle est néanmoins prise en compte par les collectivités territoriales, qui se positionnent à ce sujet, et parfois tentent leurs propres expérimentations, comme le montre l'exemple de la restauration scolaire.

1. Une ressource potentielle

La dynamique d'innovation engendrée par le renouvellement de la question alimentaire est susceptible de devenir une ressource pour le développement territorial, reposant sur trois fondements : le rapprochement entre producteurs et consommateurs sur une base « territoriale », la coordination entre acteurs sur ces questions d'alimentation et d'approvisionnement, et le renforcement des liens ville – agriculture par le prisme de l'alimentation.

1.1. Un rapprochement entre producteurs et consommateurs

Les démarches innovantes en matière d'approvisionnement favorisent un rapport direct entre consommateurs et producteurs reposant sur de nouvelles bases. Il s'établit autour des principes de proximité géographique et de proximité relationnelle, qui traduit le rapport entre individus (proximité relationnelle inter - individuelle) ou entre organisations (proximité relationnelle inter - organisationnelle) (Bouba-Olga, Grossetti, 2008). L'exemple le plus probant est celui du système AMAP, basé sur la solidarité entre un groupe de consommateurs et un ou des producteurs.

Les consommateurs, à travers ces formes d'approvisionnement, privilégient des produits locaux qui ne sont pas forcément labellisés : la proximité géographique des productions tout comme la proximité relationnelle avec les producteurs sont assimilées à un gage de qualité. Sensibles aux questions environnementales (réduction du coût carbone lié au transport des aliments et de l'impact sur l'environnement des productions agricoles, etc.) et éthiques (soutien aux petits producteurs, le local contre le global, etc.), ils souhaitent associer ces considérations à leur acte d'achat de produits alimentaires. Et ils sont à la recherche d'un « face à face » avec le producteur, d'un lien à l'agriculture, tout en privilégiant des formes innovantes d'achat (en ligne, par panier, etc.) correspondant à de nouveaux modes de consommation. Ce qui participe à une « relocalisation » de l'alimentation, et influence les modes de production et de commercialisation des agriculteurs. Car pour répondre à leur demande, les producteurs engagés dans ces démarches innovantes se positionnent sur le créneau du local, de la proximité et donc du « territorial ». Ils expérimentent de nouveaux

modes de commercialisation en circuits courts ayant pour finalité non seulement de répondre aux attentes exprimées par les consommateurs, mais aussi de structurer un débouché fiable, indépendant des marchés et de leurs fluctuations. D'autre part, cette demande favorise la diversification des activités agricoles (par la vente directe, l'accueil à la ferme, etc.) et des productions (élargissement de la gamme des produits proposés, transformation, etc.), contribuant ainsi à la multifonctionnalité agricole. Elle a également pour effet corollaire de renforcer le lien social, entre consommateurs, entre producteurs, et entre ces deux « groupes sociaux » qui ont habituellement peu de contact. Enfin, un nouveau rapport à l'alimentation s'engage : les consommateurs privilégient les produits frais et de saison, cuisinent eux-mêmes, expérimentent de nouveaux produits et de nouvelles façons de les accommoder. La formule de panier favorise particulièrement ces expérimentations, les producteurs tendant à proposer une large gamme de produits (notamment en maraîchage). Et nombre de ces initiatives suscitent des échanges sur les pratiques culinaires, à l'image du site www.producteursducoin.com qui met en ligne des idées de recettes proposées par des producteurs ou des consommateurs ou de la Ferme de Cocagne de Peyrins qui joint à ses paniers un petit fascicule intitulé « La Feuille de Choux », présentant les légumes et des recettes associées.

1.2. Des démarches favorisant la coordination entre acteurs territoriaux

Au delà du renouvellement du rapport entre consommateurs et producteurs, la question alimentaire offre des opportunités de dialogue entre acteurs « urbains » et acteurs « agricoles ». En effet, les démarches engagées sont à la croisée des attentes des différents acteurs territoriaux : valeur ajoutée des productions et recherche de nouveaux débouchés pour les agriculteurs, produits de proximité et de qualité pour les consommateurs, valorisation des ressources territoriales pour les collectivités, proximité et lien social pour les associations, lien ville – agriculture pour les OPA... De plus, une dynamique collective est souvent enclenchée dans le sillage de ces initiatives, en particulier par le développement de réseaux de producteurs et la structuration de groupes de consommateurs, et elles suscitent un processus d'émulation, entraînant d'autres projets, ce qui démontre leur capacité de reproduction. Enfin, la présence d'un réseau de lieux de vente et de distribution favorise cette coordination entre acteurs : ils disposent de lieux de rencontre favorisant le dialogue et l'échange d'expériences.

Dans les exemples que nous avons pu rencontrer, cette coordination entre acteurs est souvent enclenchée, mais non finalisée. Il existe à ce jour des initiatives disparates à la périphérie des villes moyennes, qui ne débouchent pas encore sur une véritable gouvernance territoriale ou sur la structuration d'un acteur collectif territorial, à l'image de l'ADAYG¹⁷ de Grenoble. Le cas où ce processus de coordination est le plus abouti est celui des AMAP de Romans : elles associent des agriculteurs (toutes fonctionnent avec au moins deux producteurs), des consommateurs, le milieu associatif et des collectivités territoriales, et développent la coordination inter-amap. Ce sujet fédérateur de l'alimentation et de l'approvisionnement de proximité peut donc permettre de rassembler les acteurs territoriaux ; à minima, il les amène à se rencontrer et à échanger, favorisant le processus de coordination entre acteurs de différents ordres.

1.3. Un renouvellement des relations ville – agriculture

Le renouvellement de la question alimentaire modifie également le rapport entre l'agriculture et la ville. L'innovation est au cœur des démarches engagées, ce qui leur confère un caractère d'exemplarité mis en avant par les collectivités territoriales, parfois les OPA. Car

¹⁷ Association Pour le Développement Agricole de l'Y Grenoblois.

plus qu'un simple rapport d'approvisionnement, elles sont perçues comme un exemple de ce qu'il est possible de faire en matière de lien ville - agriculture. De fait, l'intégration de la question alimentaire aux stratégies des agriculteurs renforce la lisibilité de l'agriculture à la périphérie des villes moyennes, les nouvelles formes d'approvisionnement expérimentées retenant l'attention de la population et des acteurs territoriaux. Elle contribue à modifier le rapport à l'agriculture et participe à sa reconnaissance, par une meilleure valorisation de la « qualité » des productions, une meilleure image auprès de la population, une meilleure intégration au territoire... Autant de « plus – values » à capter pour la profession agricole. Et elle peut favoriser le maintien de l'agriculture en zone périurbaine, dans un contexte marqué par un étalement urbain générateur de contraintes (pression foncière, conflits d'usage, etc.), et des attentes « urbaines » émanant des collectivités territoriales et de leurs administrés. Ce renouvellement des relations ville – agriculture par le prisme de l'alimentation participe in fine à l'affirmation de la place et du rôle de l'agriculture pour les villes moyennes et leurs territoires d'influence, en montrant que l'activité agricole peut être tournée vers son territoire et peut alors participer au développement territorial. Et ce par une relocalisation des productions agricoles voire une reterritorialisation de l'agriculture, se traduisant par la (ré)activation des liens entre les villes moyennes et leur arrière-pays rural et agricole, la (re)structuration d'un bassin d'approvisionnement de proximité et la (re)création d'une périphérie productive agricole. Ces éléments sont l'expression d'un nouveau modèle agricole, territorialisé et non plus sectoriel, plus ou moins explicitement mis en avant (il l'est dans le cas des AMAP, qui visent à instaurer un système agricole « alternatif »), marqué par un ancrage territorial des productions et une proximité producteur - consommateur. L'agriculture apparaît alors comme un « bien commun territorialisé » (Souchard, 2003), tourné vers le territoire et participant à son développement.

2. L'implication des collectivités territoriales

Face à ces évolutions, les collectivités territoriales s'impliquent : elles soutiennent politiquement les démarches engagées et parfois les accompagnent. Parallèlement, elles engagent des réflexions sur la question alimentaire, communiquent à ce sujet, et peuvent mettre en place des expérimentations propres. Car ces initiatives s'inscrivent dans un questionnement plus large : celui de la place de l'agriculture à la périphérie de la ville et du rôle à lui confier dans les projets de territoire.

2.1. Un soutien politique

Les collectivités territoriales intègrent la question alimentaire dans leurs discours sur le développement de leur territoire et affichent à ce propos leur « volonté politique » : favoriser le développement des circuits courts, de l'approvisionnement en produits de proximité et de qualité, en réponse aux attentes de leurs habitants. Ce qui correspond une nouvelle vision du développement territorial : dans une perspective de développement local et durable, valoriser la « ressource territoriale » que représente l'agriculture, l'intégrer au projet urbain et aux projets de territoire, en jouant la carte de la complémentarité rural – urbain, ville - campagne. La question alimentaire peut être une entrée, symbolique, à cette fin. C'est pourquoi, dans les initiatives innovantes que nous avons discerné, sont parfois associées des collectivités territoriales.

Le premier niveau mobilisé est celui de la commune, à l'image de la commune de Ceyzériat qui a lancé le projet de PVC de La Panouille ou des communes de l'agglomération annécienne accueillant sur leur domaine public des Latterias, affichant ainsi leur volonté de valoriser l'agriculture de proximité et utilisant cet équipement comme une vitrine de l'agriculture locale et un moyen d'affirmer leur soutien à cette dernière. Les municipalités des villes moyennes communiquent sur ces nouvelles formes d'approvisionnement, notamment par l'intermédiaire de leurs magasins municipaux (par exemple un dossier spécial de

« C'est à Bourg », intitulé « de la terre à l'assiette »¹⁸, ou un article intitulé « Manger bien, manger sain » dans Romans Magazine¹⁹).

Ce soutien aux formes innovantes en matière d'approvisionnement est également le fait des CDRA, qui relaient la politique de développement des circuits courts portée par la région Rhône-Alpes. Ainsi, le CDPRA Drôme des Collines, qui comprend l'agglomération de Romans, a mis en oeuvre un programme de valorisation des produits locaux, et a dans ce cadre contribué à structurer le réseau d'AMAP en place dans cette ville. De même, le CDRA du bassin annécien a appuyé la structuration du PVC « Au Rendez-vous du Terroir » en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Les agglomérations semblent elles en retrait sur cette question alimentaire. Il n'y a pas de politique d'agglomération intégrant ces considérations à Bourg-en-Bresse et Annecy. Seule la Communauté de Communes du Pays de Romans (CCPR) a engagé une réflexion en la matière. Elle souhaite installer un PVC, dans le cadre de l'aménagement d'un contournement routier de la ville de Romans, profitant des travaux pour aménager un point de vente bénéficiant des flux de passage engendrés par cette nouvelle infrastructure. Et a également pour projet d'installer des jeunes agriculteurs en maraîchage biologique, sur des terrains lui appartenant, situés dans la commune de Romans-sur-Isère. Ce qui correspond à plusieurs réflexions engagées dans son territoire :

- Développer l'Agriculture Biologique, dans la continuité du plan de développement de ce mode de production porté par le CDPRA Drôme des Collines ;
- Développer les circuits courts en expérimentant de nouvelles formes d'approvisionnement, dans le sillage des AMAP et de la Ferme de Cocagne ;
- Installer des Jeunes Agriculteurs et répondre ainsi aux attentes des OPA, dans un contexte périurbain qui rend les installations difficiles.

Ce projet, qui reste à finaliser, peut potentiellement participer au renouvellement du « contrat social » entre l'agriculture et son territoire. Le discours de la CCPR est en effet clair : la collectivité est prête à aider des installations, mais si ces dernières correspondent à son projet de développement territorial, la relocalisation de l'activité agricole par le développement d'un approvisionnement de proximité et de qualité (certifié agriculture biologique).

2.2. Des expérimentations propres

Au delà d'un soutien politique, qui reste essentiellement de l'ordre du discours, les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle moteur et mener leurs propres expérimentations en matière d'approvisionnement en produits agricoles de proximité, comme le révèle l'exemple de la restauration scolaire. Les municipalités de Romans, Bourg-en-Bresse et Annecy expérimentent l'approvisionnement en produits locaux et si possible biologiques de leurs restaurants scolaires, dont elles ont conservé la gestion. Ces expérimentations, plus ou moins avancées selon les villes, ont pour point commun de s'ancrer dans une logique de développement durable. Les villes d'Annecy et Romans ont intégré cette question à leurs Agendas 21 respectifs, Bourg-en-Bresse communique sur la « durabilité » de la démarche. Est ici associée la question de la qualité de l'alimentation pour le public scolaire à celle du lien ville - agriculture locale. L'objectif est alors double. Il s'agit d'une part de démontrer au monde agricole qu'une collectivité territoriale peut devenir un débouché intéressant pour les producteurs locaux, par la régularité de l'approvisionnement durant les périodes scolaires et le volume d'achat (avec plus de 1000 repas quotidiens servis par chaque service), et s'investir dans le développement agricole en orientant les productions vers plus de qualité (par l'agriculture biologique) et de proximité (par un approvisionnement direct auprès des producteurs locaux). D'autre part, il s'agit de prouver aux habitants que l'agriculture locale, par ses productions, peut contribuer à la « santé » et

¹⁸ C'est à Bourg n° 149, juin 2005, « Le Dossier : de la terre à l'assiette », 5 p.

¹⁹ Romans Magazine N°228, mai 2008, « Manger Bien, manger sain », p 13.

au « bien être » des enfants scolarisés et ainsi participer à un projet de développement durable du territoire.

La démarche est la plus aboutie à Annecy, où le service de restauration municipale a mis en place un approvisionnement régulier auprès de producteurs locaux, mais aussi d'artisans transformant des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique. Dans le courant de l'année 2009, il entend diversifier la gamme de produits introduits et augmenter les volumes avant d'étendre cet approvisionnement aux restaurants des maisons de retraite de la ville, eux aussi sous sa responsabilité. À Romans et Bourg-en-Bresse, cet approvisionnement est encore au stade expérimental. Quelques menus « bioloaux » ont été servis dans les restaurants municipaux de ces deux villes pour tester la faisabilité de la démarche. Si à Romans l'expérience semble peu concluante, la ville de Bourg-en-Bresse va pérenniser la démarche en introduisant une part réservée à l'agriculture biologique et aux produits locaux dans ses offres de marché en 2010, et envisage par la suite d'étendre l'expérience à la restauration universitaire²⁰.

Conclusion

À la périphérie des villes moyennes d'Annecy, Bourg-en-Bresse et Romans-sur-Isère, le renouvellement de la question alimentaire favorise l'innovation en matière de circuits courts d'approvisionnement et suscite de nombreuses initiatives portées par des acteurs territoriaux variés, agriculteurs, associations ou collectivités. Les démarches engagées favorisent la relocalisation de l'agriculture, qui joue la carte de la proximité géographique de la ville, et contribuent à redessiner la périphérie productive de ces villes. En témoigne la localisation des points de vente et de distribution de produits « de proximité », tout comme la provenance des producteurs participant à ces différentes démarches. Cette question alimentaire se voit intégrée aux réflexions et politiques mises en œuvre par les collectivités territoriales en tant que ressource potentielle pour le développement territorial, par sa contribution au rapprochement entre producteurs et consommateurs, à la coordination entre acteurs territoriaux et au renouvellement des liens ville – agriculture. Ce qui peut les conduire à mener leurs propres expérimentations en la matière, comme le révèle l'exemple de la restauration scolaire.

L'agriculture, dans ce contexte, répond à un enjeu actuel, le retour au « local » et à la proximité en matière d'alimentation et d'approvisionnement, face à un marché mondial incertain et pouvant être déstabilisé comme l'ont montré en 2008 la crise du marché des matières premières agricoles et les « émeutes de la faim » qui l'ont suivi. Ce qui replace l'agriculture dans le cadre du débat portant sur la différenciation des territoires et l'affirmation de leurs spécificités face à la mondialisation, qui peut passer par ce nouveau rapport à l'alimentation et à l'approvisionnement sur une base territoriale. Il y a alors affirmation d'une caractéristique construite (une périphérie productive agricole) dans un territoire spécifique (la périphérie des villes moyennes) et ce dans une optique de développement. Car l'alimentation peut constituer une entrée privilégiée pour renforcer les liens entre les villes et leurs campagnes, dans le cadre d'un projet agriurbain plus global, qui peut s'élargir à d'autres aspects d'une relation ville – agriculture souhaitée multifonctionnelle et durable.

²⁰ Bourg-en-Bresse accueille des antennes des universités Lyon 1 et Lyon 3.

BIBLIOGRAPHIE

- BERTRAND N., 2006. L'agriculture Périurbaine, fonction nourricière ou instrument des politiques locales ?, *Résultats du PSDR 2*, Axe 2 document 4, 4 p.
- BOUBA-OLGA O., GROSSETTI M., 2008. Socio économie de proximité, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3 septembre 2008, pp. 311-328.
- BORIES-AZEAU I., FABRE C., LOUBÈS A., 2007. Émergence d'un acteur collectif territorial et réseau d'entreprises : l'exemple de CAMDIB, *Revue Gestion et Management Publics, RECEMAP*, octobre 2007, 17 p.
- CAPT D., 1995. « Structuration spatiale de la demande et de l'offre de produits fermiers, une représentation des frontières de l'agriculture périurbaine », in LUGINBUHL Y., BARBIERI N., SIGAUT F., VAUDOIS J., HILAL M., POLLET P., SCHMITT B., BONTRON J.C., LARDON S., SCHOTT M.C., *L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions*, Actes de l'atelier de recherche de la Bergerie Nationale de Rambouillet, 10 et 11 mai 1995, pp. 112-121.
- CAVAILHÈS J., WAVRESKY P., 2007. Les effets de la proximité de la ville sur les systèmes de productions agricoles, *Cahiers Agreste*, n°2, juillet 2007, 7 p.
- CAVAILHÈS J., PEETERS D., SÉKERIS E., THISSE J.-F., 2003. La Ville Périurbaine, *Revue Economique*, n° 54, s.l., pp. 5-23.
- DONADIEU P., 2004. La construction de la ville - campagne, vers la production d'un bien commun agriurbain, *Communication lors des colloques de Grenoble (février 2004) et de Turin (juillet 2004)*, 12 p.
- FRAYSSIGNES J., 2005. *Les AOC dans le développement territorial, une analyse en termes d'ancrage appliquée au cas français des filières fromagères*, Thèse de doctorat en Géographie, Institut National Polytechnique de Toulouse, 470 p.
- GUMUCHIAN H., PÉCQUEUR B., 2007. *La ressource territoriale*, Paris, Editions Economica - Anthropos, 254 p.
- MUNDLER P., 2008. Les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) en Rhône-Alpes, entre marché et solidarité, *Ruralia*, n°2007-20, 30 p.
- POULOT M., 2006. Les programmes agri-urbains en Ile-de-France : de la « fabrique » de territoires périurbains, *Communication présentée lors du Colloque La dynamique des territoires en milieu périurbain et le patrimoine naturel et culturel*, 26-27 et 28 avril 2006 au campus Longueuil (Université de Montréal), 14 p.
- RALLET A., 2002. « L'économie de proximité. Propos d'étape », in TORRE A. et al., *Le local à l'épreuve de l'économie spatiale ; Agriculture, environnement, espaces ruraux*, Edition INRA, Collection Etudes et recherches sur les Systèmes Agraires et le développement, n°33, Paris, pp 11-25.
- SOUCHARD N., 2003. L'agriculture et la cité à la recherche d'un nouveau bien commun territorialisé ? Les exemples de Rennes métropole et de Grenoble, *Revue de Géographie Alpine*, tome 91, n°4 « Les agriculteurs dans la cité », p 106-125.
- THAREAU B., GERMAIN P., 2004. *Le regard des villes sur leur agriculture proche, collectivités locales et agriculture sur les zones périurbaines d'Angers, Cholet et Saumur*, rapport du CNASEA, 155 p.